



RAPPORT D'ACTIVITES 2024-2025

1. Définition :

Le groupe PARL-LG est régi statutairement par les articles PA 44 à PA 50 du R.O.I. Les compétences du Groupe PARL sont donc clairement définies et différentes/complémentaires de celles des CP, CFA et CJP. Si notre rôle est de veiller au respect des dispositions statutaires de notre Fédération par les acteurs de notre Province, il est aussi de juger de la gestion de cette dernière et de statuer, via les AG de l'AWBB, sur les propositions qui permettent de faire évoluer les différents ROI (Règlement d'ordre intérieur). Le groupe PAR-LG dispose de 9 voix sur 30 lors des votes en AG de l'AWBB, la plupart des décisions requérant une majorité des deux tiers.

2. Composition de la délégation :

Actuellement , le Groupe Parl-Lg est constitué de 9 membres sur un maximum possible de 12. Nous nous efforçons, autant que faire se peut, de respecter la parité entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différentes régions de notre Province. Constatons cependant que si la loi nous impose cette parité et que nous y sommes favorables, nous dépendons de la bonne volonté de chacune de vouloir nous rejoindre. Cette constatation est également valable pour les CP et CJP.

Nos membres, vos représentants, sont :

Madame: Silvana Cerrone (Royal BC Prayon 0078)

Messieurs: Bernard Dheur (Lg Atlas Ath Jupille 0057)

Marcel Dardinne (BC Dison Andrimont 1215)

Claude Germay (ABC Waremmes 0709)

Alain Grignet (Les 4A Aywaille-Hamoir 0524)

Michel Halin (RB Union Liège 0068)

Christian Joniaux (La Villersoise BC 2558)

Michel Lejeune (RBC Visé 1245) (*)

Jean-Pierre Lerousseaux (RBC Stavelot 0057) (*)

(*) membre sortant-rééligible

Et bonne nouvelle, deux nouvelles personnes se présentent à votre suffrage et ont émis le souhait de venir renforcer le groupe PARL- LG, ainsi qu'une troisième hélas indisponible le jour de l'assemblée provinciale. Comme pour nos deux membres sortant-éligibles, nous espérons que vos votes leur seront positifs.

3. Organisation :

Lors de cette saison 2024-2025, le Parl-Lg s'est réuni à 11 reprises du 10-06-2024 au 05-05-2025 inclus. Nos membres participent et font rapport à de nombreuses réunions (présentielles et visio) en fonction de leur qualification, chacun(e) s'efforçant de défendre les intérêts du basket et de nos clubs dans un partage démocratique et dans le respect de chacun(e). L'ensemble de nos travaux qui concerne les statuts et le ROI de la Fédération ainsi que la gestion financière de cette dernière se déroule de manière collégiale sous l'éclairage de nos représentants aux différentes commissions et groupes de travail.

Le Parl-Lg est également à l'initiative d'une réunion avec les clubs et dont l'objectif était de présenter les projections d'avenir de notre Fédération et les moyens mis en œuvre. Cette réunion a permis à notre Directeur Sportif, pour la première fois depuis 22 ans face à des représentants de clubs, de faire part de l'étendue de son travail. Elle a aussi permis au nouveau Directeur Général, fraîchement nommé et engagé par notre Fédération, de se présenter face aux clubs liégeois. Enfin, un échange constructif de questions/réponses s'est déroulé dans un esprit serein et positif.

Quelques décisions impactantes pour les clubs et que vous pouvez retrouver plus en détail dans les PV des trois AG de l'AWBB qui se sont tenues depuis la dernière Assemblée Provinciale de mai 2024.

Lien pour retrouver ces PV : <https://www.awbb.be/rubriquepv/assemblee-generale/>

☐ Mise en adéquation du PA75 Quater avec le règlement des championnats régionaux

☐ PF8 Modalités concernant la non-régularisation par les clubs des dettes fédérales

☐ PJ48 Les sanctions pour défaut de comparution devant un organe judiciaire.

☐ La modification de l'indemnité kilométrique pour les arbitres de 0,35 à 0,40 €.

☐ L'indexation du tableau des tarifs et amendes (TTA) qui entre en vigueur le 1er janvier 2025.

☐ PA75 Quater Constitution d'équipes régionales de jeunes par plusieurs clubs. Les clubs qui souhaitent constituer une équipe régionale ensemble ne doivent plus appartenir à la même province. ☐ PC5 Statut d'arbitre de club. Il faut être âgé de 12 ans accomplis sauf avis favorable de la CFA. Les arbitres de club sont prioritaires sur des personnes bénévoles sans qualification et/ou statut d'arbitre pour officier lors des rencontres U12.

☐ Le joueur non repris sur une liste PC 53 sera automatiquement repris sur la liste de l'équipe avec laquelle il a disputé la rencontre. Suppression du forfait lorsqu'un joueur dispute une rencontre officielle sans être repris sur la liste mais amende.

Faculté pour les moins de 23 ans de modifier l'inscription automatique dans les 48 heures de la notification du département ou du CP.

☐ PC 53 Suppression de la possibilité d'aligner des joueurs de plus de 23 ans dans les compétitions AWBB lorsqu'ils disputent les compétitions de Basketball Belgium.

☐ PC 54 Passage à des séries de 12 équipes en seniors au terme de la saison 2025-2026

Toutefois l'Assemblée Provinciale pourra choisir de conserver des séries de 14 équipes. Cette décision requiert la même majorité que celle exigée pour une modification à la formule des championnats à savoir 2/3 des voix.

☐ PC59 Envoi des modifications de calendrier uniquement par courriel.

Si toutes les conditions sont remplies, obligation du comité provincial ou du département d'accepter.

☐ PJ44 Une proposition à l'amiable devient effective sauf s'il y a une formulation expresse de refus.

☐ PM12 Réduction de la durée de paiement des indemnités de formation de trois ans à un an et augmentation du montant de l'indemnité de base de 50 € à 75 €, et ce à partir du 1^{er} mai 2026. Rien ne change pour les mutations qui seront actées en ce mois de mai Indemnités de formation.

☐ Reconduction de la neutralisation de l'application de l'article PF18 pour les équipes montantes pour la saison 2025-2026.

☐

Les travaux de toutes nos réunions sont portés à la connaissance de tous via nos PV qui paraissent sur le site officiel de l'AWBB, sur le site officiel du CP et directement sur les boîtes mail

4. Philosophie et Souhaits :

Au-delà de l'objet social définit dans les statuts de la fédération, à travers nos votes et propositions aux Assemblées générales nous avons à cœur de veiller à l'intérêt général des clubs et sommes prêts à contribuer activement à la recherche de solutions bénéfiques pour tous via des débats contradictoires. Pour ce faire nous avons besoin de votre retour sur tous les sujets qui vous préoccupent.

Pour rappel les représentants des clubs (les 4 mandataires) peuvent être reçus lors de nos réunions sur demande écrite et motivée. Nos membres, lorsqu'ils sont sollicités verbalement, s'efforcent de répondre aux questions sinon en font rapport lors de nos réunions et réponse sera apportée au quémendeur. Néanmoins, il est toujours préférable de nous envoyer la demande par mail. Par ailleurs et dans un souci de collaboration constructive au service des clubs de la province, les parlementaires souhaitent encourager un dialogue plus régulier et ouvert entre le CP, le CJP et les autres instances, en ce compris le Conseil d'Administration. Nous avons en effet constaté que le manque d'échanges freine parfois la coordination des actions, au détriment d'une dynamique collective pourtant bénéfique pour tous. Sans remettre en cause les prérogatives de chacun, les parlementaires formulent le souhait que les liens institutionnels soient renforcés, dans un esprit de respect mutuel, de transparence et d'efficacité partagée.

Les parlementaires restent pleinement disponibles pour œuvrer ensemble dans cette direction.

5. Activités particulières des membres :

Présidence : Michel Halin.

Vice-Présidence : Claude Germy.

Secrétariat : Silvana Cerrone.

Rédacteur : Bernard Dheur.

Encodage : Michel Halin.

Commission Législative : Claude Germay (suppléant : Michel Halin).

Commission Financière : Michel Lejeune (suppléant Jean-Pierre Lerousseaux).

Commission Technique des Jeunes : Christian Joniaux.

Relations Parl-Lg / CP : Marcel Dardinne (suppléant : Michel Lejeune),

3X3 : Alain Grignet.

Réforme Championnat Jeunes Régionaux : Michel Halin.

Egalité des chances : Michel Halin.

Détection et Formation : Michel Halin.

6. Tableau d'éligibilité :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CERRONE		X				
DARDINNE				X		
DHEUR					X	
GERMAY			X			
GRIGNET					X	
HALIN		X				
JONIAUX					X	
LEJEUNE	X					
LEROUSSEaux	X					

7. Tableau de participations aux activités plénières :

Nom	AG/AP	Présent	Excusé	Réunions plénières	Présent	Excusé	Total prestation s
Cerrone	4	3	1	11	11		14/15
Dardinne	4	4		11	7	4	11/15
Dheur	4	4		11	11		15/15
Germay	4	3	1	11	8	3	11/15
Grignet	4	4		11	11		15/15
Halin	4	4		11	9	2	13/15
Joniaux	4	3	1	11	10	1	13/15
Lejeune	4	4		11	11		15/15
Lerousseaux	4	3	1	11	9	2	12/15

8. Dates importantes :

Veillez trouver ci-dessous les dates de nos réunions plénières pour la saison 2025-2026 :

08-09-25	12-01-26
06-10-25	09-02-26
10-11-25	09-03-26
08-12-25	13-04-26
	11-05-26
	08-06-26

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont trouvé utile de participer à nos travaux. Nous réitérons notre engagement pour un basket sain et nous rappelons que nous sommes toujours disponibles pour les clubs de notre Province ainsi que pour les autres Provinces et notre Fédération dans les limites de nos compétences et de la convivialité.

Le 08 mai 2025.

Michel Halin, président Parl-Lg